L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est établie à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour SIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertions, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en cette ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur **DELTA**, capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,
Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermediaires.

Le bateau à vapeur bien connu **WANDERER**, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur **WABASH**, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Bélozi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les mardis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

6 août—6m J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur **CORSAIR**, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.)
Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.

Les goelettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir :

Goelette **FANNY**, capitaine Andrew, 1er. décembre
" **CORINE**, " Crocker, 4 "
" **CORA**, " Carstein, 8 "
" **SARAH**, " Stark, 12 "
" " " 16 "

Les goélettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout temps remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue Poydras, No. 12

POUR LE HAVRE.

Le navire **SENATOR, A no 1**, très bon voilier, doublé en cuivre est maintenant en chargement, et sera prêt à faire voile sous peu.

Pour le fret de 200 balles, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co.
22 nov No. 26, rue Bienville.

POUR VERA CRUZ.

Le brick bien connu **GENERAL SANTA-ANNA**, capitaine Vanstavoren, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu pour le dit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

22 nov M S CUCULLU, LAPEYRE & Co

POUR TAMPICO.

La goélette américaine, bonne voilière, **HALCYON**, capitaine William Williams, est prête à recevoir de fret, et fera voile pour le dit port, la semaine prochaine. Pour fret ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à

E. J. FORSTALL & Co.
21 nov rue Royale, No. 153.

POUR MATANZAS & LA HAVANE.

Le beau brick espagnol fin voilier **LOUISA**, capitaine Delgado, partira positivement samedi prochain, 22 du courant. On prie Messieurs les chargeurs de passer immédiatement, pour avoir leurs connaissements signés chez

GARCIA, BUYO & co,
20 nov rue Ste. Anne, No. 34

POUR MARSEILLES.

Le A 1 brick **FLORA**, capitaine Carnick, est prêt à recevoir un chargement pour le dit port. Il peut porter environ 800 balles. Pour fret comme de coutume, s'adresser à

19 nov E. J. FORSTALL & Co.

POUR MATANZAS & LA HAVANE.

Le beau brick espagnol fin voilier, *Luisa*, capt. Delgado, ayant les deux tiers de son chargement prêts, partira sous peu. Pour le reste du frêt, et passagers, s'adresser à

GARCIA, BUYO & Co.
13 nov rue St. Louis, no. 34.

POUR LA MOBILE—(Par le fleuve.)

La goelette paquebot **CORA**, capitaine Carstein, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du frêt et passage, s'adresser à bord, en face de la rue Bienville, ou à

TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue Poydras, No. 12

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe **OLYMPIA**, capitaine Gray, partira immédiatement. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage, s'adresser à

Fk. PERRET & GALLY,
6 nov rue Toulouse, No. 59

POUR LE HAVRE.

Le navire **MARENGO**, capitaine Larkin, partira vers le 14 du courant. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à

Fk. PERRET & GALLY,
6 nov No. 59, rue Toulouse

POUR BRAZORIA,
Colonie d'Austin (Texas.)

La goélette, paquebot régulier, **BRAZORIA**, capitaine J G Rowland ; pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou

E. W. GREGORY,
5 nov 60, rue de Chartres.

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le brick fin voilier et doublé en cuivre **ST. ROMAN**, capitaine Salva, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour passage et le reste du frêt, s'adresser à

GARCIA, BUYO & CO,
3 nov Rue Ste. Anne, No. 34.

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à

[6 nov] B MARIGNY.

A LOUER—Le haut de la Maison située rue de la Levée, No. 79. On en donnera possession immédiatement. S'adresser à

1 nov Wm. HOLMES & Co.

Etablissement de Manteaux de Marbre.

HENRY HUNT & CO., ont le plaisir d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'ils ont ouvert un magasin d'entrepôt au No. 30, rue de la Douane, où ils reçoivent de leur établissement à New-York, par le navire Arkansas, un superbe assortiment de Manteaux de cheminées, grillages, &c. Ils ont intention d'avoir constamment en vente, un assortiment général de toute espèce d'articles relatifs à leur profession, et ils espèrent par la beauté de ces objets et la manière dont ils sont travaillés, mériter l'encouragement du public. Ils ont à vendre du Plâtre de Paris, des Marbres de tombes, carreaux de marbre, devants de cheminées en marbre, ainsi que des grillages en fer double, de Russie, et idem en cuivre. Ils ont à leur service des ouvriers compétents pour leur entreprise. Ils gravent des inscriptions dans le dernier goût, et ils exécutent des monumens de tous genres, avec promptitude et goût. 12 nov

PERDU—Il a été perdu vendredi, après-midi, dans le quartier de la Bourse, un BOUTON monté avec une belle pierre. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui le remettra, rue St. Louis, No. 30. 30 oct—d

VENTES A L'ENCAN.

PAR MOSSY & GARIDEL.

LUNDI, 24 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, 7 lots de terre situés au faubourg Marigny, conformément au plan dressé par E. & N. Rilleux, le 7 novembre 1834, et exposé à la Bourse :

Lot no. 1, ayant 30 pieds de face sur la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur; no 2, ayant 30 pieds sur la rue Annette, sur 120 pieds, face à la rue Magistrats; no 3, 30 pieds de face à la rue Magistrats sur 150 de profondeur; no 4 ayant 30 pieds de face à la rue Magistrate sur 150 pieds de profondeur; no 5, ayant 30 pieds de face à la rue à la rue St. Antoine, sur 120, face à la rue Magistrats; no 6, ayant 30 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pds de profondeur; no 8, ayant 50 pieds 8 pouces de face à la rue Magistrate, sur 150 de profondeur.

Conditions : à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
14 nov

Par J. B. BLACHE, commissaire.

IL sera vendu jeudi, 27 du courant, à 4 heures P. M., dans la même soirée à étage située rue des Ursulines, entre Bourbon et Dauphine, pour cause de départ, tous les meubles et effets composant un ménage ; les meubles, à l'exception du lit, sont tous en acajou, et entièrement neuf et d'un beau travail. Les principaux articles sont un superbe sideboard à compartimens et très vaste, une belle armoire à porte-manteau, une table à manger de douze couverts, une paire de tables à cartes (tous ces objets en acajou fin) ; un lit en mérisier à fond sanglé, colonnes tournées et sculptées, avec matelas &c. dix-huit chaises empaillées presque neuves, deux glaces, une berceuse, chenets, pelle et pincettes en cuivre, différents ustensiles de cuisine &c. &c.

Conditions, comptant. 20 nov

PAR J. B. BLACHE.

LE soussigné étant sur le point de s'absenter pour l'Europe, offre à vendre les Esclaves suivans :—

Alexandre, jeune nègre créole de 13 ans, bon domestique.

Aimée, négresse de 35 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse, bonne pioche, domestique de maison, bon sujet.

Mahala, négresse âgée de 34 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse.

Lucinda, négresse âgée d'environ 24 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison; et ses deux enfans Mississipi de 6 ans, et James de 4 ans. Lesquels esclaves sont tous garantis des vices et maladies pourvus par la loi.

Si lesdits esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici à mardi 25 du présent mois, ils le seront en vente publique ledit jour par l'encanteur susnommé.

Conditions :—Un quart comptant et le reste à six mois en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement ; les acquéreurs auront la faculté de payer comptant ; moyennant un escompte de huit pour cent.

Les actes de vente seront passés chez M. H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Le soussigné prévient aussi le public que M. Joseph Paturzo est son chargé de pouvoir. Si quelqu'un a des réclamations à faire, il pourra les adresser au dit sieur Paturzo ; il prie aussi les personnes qui peuvent lui devoir de vouloir bien solder leur compte entre les mains de son procureur financier.

7 nov—6.2ps J. LOBRANO.

BONNE ACQUISITION

A Vendre à l'amiable, et pour cause de départ, les ESCLAVES suivans, provenant de la succession de Mde Veuve Dupein, tous frères et sœurs et créoles de la Nouvelle Orléans, savoir :

Fanny, mulâtresse, âgée de 23 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse,

Annette, sa sœur, négresse, 19 ans do do

Son fils nommé Zénon, de 2 ans 7 mois, joli négrillon,

Hercule, son frère, nègre âgé de 15 ans, garçon de café.

Théoppi, son frère, âgé de 13 ans, bon marchand,

Félix, son frère, mulâtre âgé de 10 ans et demi, bon domestique.

Cette jolie famille est trop connue pour la recommander. Ces esclaves sont garantis de tout ce qu'on peut désirer. On vient de donner la liberté à leur mère, en récompense de sa bonne conduite.

Plus, Henriette, mulâtresse américaine, âgé de 23 ans, dans le pays depuis son enfance, parlant français et anglais, très bonne couturière, blanchisseuse et repasseuse, bonne femme de chambre, et très vive à l'ouvrage de ménage.

Agathe, négresse congo, âgée de 33 ans, depuis 23 ans dans la même maison ; excellente cuisinière à la française et bonne blanchisseuse, avec son fils nommé Charles, âgé 10 et demi, domestique, et sa fille nommée Eliza, jolie et bonne négrite, 8 ans. Ces quatre derniers esclaves provenaient précédemment de la succession de feu J Dayason, qui les a élevés ; ils sont très connus. Le vendeur désirerait garder Agathe et Henriette jusqu'au 1er avril prochain, en payant à l'acquéreur leur loyer à raison de $12, par mois pour chacune d'elle. Conditions : moitié comptant, moitié au mars prochain, en billets endossés à satisfaction et hypothèque, aux frais des acquéreurs. Les dits esclaves ne seront livrés qu'après que l'argent, et les billets auront été comptés. S'adresser pour les voir rue Royale, No 216, entre Orléans et Ste. Anne, maison de la fabrique. S'ils ne sont pas vendus d'ici au 1er décembre prochain, ils le seront le dit jour à la bourse par M. Domingon. 5 nov—3ps

MAGASIN DE NOUVEAUTES,
à l'instar de Paris, en Gros et en Détail.

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, au coin de celle Jefferson, vient de recevoir de Paris, un très bel assortiment de cosmétique, parfumeries fines pour la toilette, en pâte d'amande, liquide au miel, à la rose, et d, Fiore, pâte en poudre et crème, le véritable lait de rosee la poudre séléniste et du Liban; mucilage pour la teinture des cheveux à volonté. Ces extraits, tous odeurs, les essences et tous les savons de toilette, &c.

Assortiment de cannes armées et sans armes, cols en satin, et bretelles différens genres, gants de toute sorte, brosses à habits, à tête, à dents, premier choix.

Généralement tous les postiches en faux cheveux goûts nouveaux, pour hommes et pour dames. Le tout aux prix les plus modérés. 12 nov

A VENDRE par le soussigné, CHASSIS, PORTES A CHASSIS, et PORTES extérieures de toutes dimensions; aussi POILS A PLATRER et bonne CHAUX DE PIERRE, CLAIRE VOIES pour entourer les terrains ou des jardins, a des prix modérés. Aussi, un bon petit CHEVAL de selle, gris de fer, creole et allant à l'amble. S'adresser au No. 96, rue Juie. à

18 oct—3m LOUIS. A. LEMOYNE.

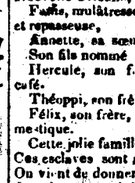

$10 DE RÉCOMPENSE.

SERONT données pour l'arrestation de la jeune esclave nommée **ELIZA** ou **LOUISA**, qui s'est absentée de la papeterie il y a environ une semaine. Elle est âgée d'environ 18 ans, taille de 5 pieds, 1 ou 2 pouces, et appartenait à madame Magdeleine Laye. La récompense ci dessus sera donnée à celui qui la ramènera à la presse à coton à vapeur de la Levée.

29 nov—d F.C. CATONNET, sect.

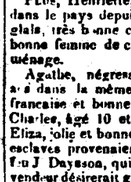

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, le 1er. courant, le nègre **NELSON**, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au bout de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Beardee. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtemens qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.

8 oct Y. M'DANIEL.

LE soussigné, arrivant d'Angleterre et de France, avec un assortiment considérable de marchandises de divers genres, a transporté son magasin rue de Chartres No. 49, entre les rues Bienville et de la Douane, où il offre à vendre les articles suivants débarquant du Marengo, du Hâvre, et de l'Océana de Liverpool.

Toilettes pour dames d'un genre nouveau, dito à la duchesse, dito pour hommes et pour enfants ; lavabos de différents genres ; pianos, pupitres à musique, casiers à musique, pupitres à écrire ; commodes et secrétaires ; écrans, idem à secrétaire, table de centre; bureaux pour dames et pour hommes; tables à écarté, tables de nuit d'un genre nouveau; bibliothèques ; jardinières ; corbeilles de noces ; idem à main ; idem à ouvrage; petits lits de repos; fauteuils de chambre, idem de bureau ; idem à mécanique ; armoires à glace, consoles, miroirs à barbe ; tabourets à la reine, idem à chauffe-pied, sièges portatifs, idem à béquilles ; petites tables à ouvrage, et une infinité de meubles de fantaisie, la plupart d'un genre tout-à-fait nouveau.

Très beaux lustres, lampes et candelabres en bronze. Grand assortiment de pendules de tout genre ; doré, bronzé ; porcelaine &c. corbeilles à fleurs et à fruits, vases divers.

Assortiment considérable de tableaux ; glaces de toutes dimensions, cadres d'un nouveau gout.

Plaqué de tout genre, tels que candelabre, flambeaux, plateaux de toute espèce, corbeilles, sucriers, porte-liqueur, porte-huiliers &c. &c. &c.

Une infinité d'objets de fantaisie en porcelaine et en bronze. Ornements dorés, très riches, pour portes et fenêtres.

Superbes services de table en porcelaine.

Assortiment général et très étendu de porcelaine, cristaux et verrerie. Bougies diaphanes en couleur ; veilleuses, mèches à quinquets. Presses à copier d'un nouveau genre, saucissons de Lyon, racahout &c.

Tous ces articles ont été choisis par le soussigné, ou confectionnés d'après ses ordres dans les principaux établissements de Paris, et d'Angleterre.

7 nov VALSIN VIGNAUD.

TRAITES sur France, à vendre par

25 oct P. J. TRICOU.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

(Propriétés de grande valeur.)

IL sera vendu, le Mardi 25 de Novembre prochain, (et jours suivans) à l'heure de Midi, à la Bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés foncières ci-après décrites et les esclaves ci-après dénommés; savoir :

1. Un lot de terre situé en cette ville, côté Est de la rue Bourgogne, entre les rues des Ursulines et de l'hopital, mesurant au pied français, trente pieds de face à la susdite rue Bourgogne, sur une profondeur de 120 pieds, borné d'un côté par la propriété appartenant ci-devant à Nicholas Duquesne et de l'autre par la propriété appartenant ci-devant à Ve. Dupiton. Ensemble avec tous les édifices qui se trouvent sur ledit lot de terre.

Conditions : L'acquéreur se fera charge de quatre billets de $1600 chaque, payables le 16 Janvier 1835 et prendra l'obligation de les renouveler trois fois d'année en année après la dite échéance, en payant 10 pour cent sur chaque renouvellement, la balance sera payable en trois termes égaux, le 17 mars 1835, le 17 mars 1836 et le 17 mars 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

2. Un terrain situé en cette ville, rue Dauphine, dans l'Ilet compris entre les rues du Quartier, Bourgogne, de l'Esplanade et Dauphine; lequel terrain est désigné par le No. 3, sur un plan dressé le six Juillet 1836 par M Pilié voyer de cette ville, et annexé à un un acte en date du 25 Janvier 1828, en l'étude de W. J. Lewis, notaire en cette ville; ledit terrain mesurant 29 pieds 1 pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur irrégulière de 81 pieds 10 pouces, savoir : du côté de l'Esplanade, allant en profondeur perpendiculairement, 81 pieds 10 pouces, delà, allant vers la rue du Quartier parallèlement à la rue Dauphine, 20 pieds 6 pouces, delà, allant vers la rue Dauphine parallèlement à la rue du Quartier, 39 pieds; delà, sur une ligne oblique saillante, dix-huit pieds 11 pouces, delà, sur une ligne oblique rentrante trois pieds 6 pouces, delà allant joindre la rue Dauphine perpendiculairement 24 pieds 3 pouces, conformément audit plan, le tout mesure française, ensemble la moitié indivise du corridor qui se trouve entre les terrains nos. 2 & 3 et qui est à l'usage commun de ces 2 terrains; ensemble aussi toutes les bâtisses qui existent sur le dit terrain, et autres dépendances.

Conditions : $1175 comptant, $1175 le 22 octobre 1835, et la balance au 17 mars des années 1835, 1836 et 1837.

3. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, de cette ville, formant l'encoignure Nord-Est des rues Champs Elysées et Moreau, mesurant 90 pieds de face à la première rue, sur 128 pieds de profondeur et face à la rue Moreau, le tout plus ou moins; borné du côté de la rue Moreau par la propriété de John Rice. Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions, $2400 comptant, $5000 le 19 Décembre 1834, $3800 le 19 Décembre 1835; $3800 le 19 décembre 1836, et la balance au 17 mars des années 1835, 1836 et 1837.

4. Une portion de terrain située en cette ville, faubourg Marigny, dans la rue Marigny, désignée par le no. 4, au plan dressé le 25 Mars 1833, par Bourgeroi, architecte et arpenteur, et déposé pour minute en l'étude de Félix De Armas, notaire, suivant acte du 9 Avril de la même année; la dite portion de terrain ayant mesure américaine, 23 pieds 3 pouces de face à la dite rue Marigny; 100 pieds de profondeur d'un côté sur la ligne qui la sépare du no. 3, du dit plan, la même mesure de profondeur de l'autre côté sur la ligne qui la sépare du no. 5 du dit plan, et 23 pieds 5 pouces 6 lignes 2-7ème, sur la ligne du fond qui la sépare de la portion de terrain désignée au dit plan par le no. 9.

Conditions $1450 comptant, $1450 le 8 Avril 1835 et la balance au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837.

5. Une autre portion de terrain, située au dit faubourg Marigny, adjoignant la précédente portion de terrain no. 4; cette dernière portion désignée par le no. 5, au plan susrelaté du 25 Mars 1833, mesure au pied américain, 23 pieds 3 pouces de face à la rue Marigny, 100 pieds de profondeur, d'un côté, sur la ligne qui la sépare du no 4, précédemment décrit, la même mesure de profondeur de l'autre côté sur la ligne qui la sépare de la portion de terrain, désignée par le no. 6, et 23 pieds 5 pouces 6 lignes 2 7èmes, sur la ligne du fond qui la sépare de la portion de terrain désignée par le no. 9 au susdit plan.

Conditions: $1450 comptant; $1450 le 8 Avril 1835 et la balance au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.

6. Sept lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 11 et 22 de l'ilet no. 87, renfermé par les rues de la Force, de l'Union, des Libéraux et Bagatelle, et mesurant, au pied français, comme suit, savoir :

Les nos. 1, 2, 3, 4 et 5 chacun 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 130 pieds de profondeur, ledit no, 1 formant encognure aux rues de l'Union et des Libéraux. Le no. 11, 30 pieds de face à la rue de la Force, sur 150 pieds de profondeur. Et le no. 22, 30 pieds de face à la rue des Libéraux, sur 150 pieds de profondeur; le tout conformément au plan figuratif dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 11 Mai 1831 et annexé à un acte au rapport de Louis T. Caire notaire, en date du 18 Mai 1831, tels que les dits terrains se poursuivent et comportent.

Conditions: Payables au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.

7. Un morceau de terre, situé au faubourg Montreuil, près cette ville, borné par les rues Morales, Elmire et Urquhart et formant l'ilet désigné par le no. 15, au plan dudit faubourg, dressé le 16 Juin 1831, par Jh. Pilié, voyer de cette ville et déposé pour encrage, en l'étude de Octave De Armas, notaire; ledit ilet divisé conformément audit plan, en six lots numérotés depuis 1 jusqu'à 6 inclusivement. Ensemble avec tous les droits, privilèges, charges et servitudes y attachés.

Conditions: Payables $330 comptant pour chaque lot et la balance au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.

8. Un demi terrain situé au dit nouveau faubourg Marigny, faisant partie du lot désigné par le no. 364, de l'ilet no. 40, du plan originel du dit faubourg, déposé en l'étude de Félix De Armas, notaire. Lequel 1-2 terrain mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue St. Antoine, commençant à une distance de 60 pieds de l'encognure de la rue Urquhart et courant sur sa face vers la rue Girod, sur 120 pieds de profondeur. Un autre terrain situé au même faubourg, désigné par le no. 406, du dit ilet no. 40, sur le susdit plan originel. Le dit terrain ayant, (mesure française) 60 pieds de face à la rue Annette, entre les rues Girod et Urquhart, sur une profondeur de 120 pieds borné du côté de la rue Girod, par le no. 407 et du côté de la rue Urquhart par le no. 405 et dans la profondeur par le no. 390. Ensemble toutes les améliorations des dits deux lots de terre.

Conditions: $412, 50cts, comptant; $221, 25cents, payables le 9 février 1835 et la balance au 17 Mars 1835, 1836 et 1837.

9. Deux lots de terre situés au dit faubourg Marigny, désignés par les nos. 1 et 2, de l'ilet no. 24, compris entre les rues de l'Union, Prosper, des Français et St. André. Le lot no. 1 formant encognure des rues de l'Union et Prosper, mesure au pied anglais 29 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur en face à la dite rue Prosper, borné d'un côté par le no. 2, et dans la profondeur par le no. 12. Le lot no. 2 ayant, mesure anglaise, 29 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le no. 1 et de l'autre côté par le no. 3, et dans la profondeur par le no. 12. Le tout conformément au plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 17 Avril 1831. Ensemble les batisses et dépendances qui se trouvent sur les dits deux lots de terre.

Conditions: Payables au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.

10. Douze terrains dont suit la description; 1°. six terrains situés au nouveau faubourg Marigny, au dessous de cette ville, désignés de la manière ci-après exprimés, sur un plan dressé par Jh. Pilié, voyer de cette ville, daté du 1er juin 1830 et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire, par acte du 18 du même mois. 1°, Un lot désigné par le No. 6 de l'ilet No. 121 formant encognure aux rues de la Promenade et Bagatelle, n'ayant aucune dimension déterminée, étant d'une forme irrégulière, tel qu'il est figuré au dit plan. 2°. Les lots désignés par les Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 106; mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Bagatelle, les rues de la Loi et des Magistrats sur 120 pieds de profondeur et 3°. les lots désignés par les Nos. 1, 2, 3, de l'ilet No. 101 le premier formant encognure des rues Annette et de la Vertu, mesure 60 pieds de face, à la rue Annette et 120 pieds de face à la rue de la Vertu. Le No. 2 mesure 60 pieds de face à la rue de la Vertu et 150 pieds de profondeur. Le No. 3 mesure 60 pieds de face à la rue de la Vertu, le tout mesure française.

Conditions : $806 au comptant et la balance au 17 mars des années 1835, 1836, et 1837 en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

11. Trois terrains situés au dit nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 5, 11, et 12, de l'ilet 64 sur un plan dressé par M. Bourgeroi député arpenteur général, le 4 février 1831, annexé à un acte de Louis T. Caire, notaire en cette ville, sous la date du 25 février 1831: les dits 3 terrains ayant les dimensions suivantes; savoir : le No. 5 mesure, au pieds français, trente sept pieds et demi de face à la rue des Français sur 110 pieds de profondeur: il est borné d'un côté par le Nos. 4 et de l'autre par le Nos. 6, et les Nos. 11 et 12, situant l'un à l'autre mesurent, au pied français, chacun 30 pieds de face à la rue Célestine et cent cinquante pieds de profondeur.

Conditions: Payable le 17 Mars 1835 1836 et 1837 en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

12. Trois terrains situés dans cette partie du faubourg Washington, qui se trouve à environ un mille au dessous du carré de cette ville, et désignés au plan de la dite partie du faubourg Washington, dressé par J. Pilié, voyer de cette ville, le 25 Février 1832, déposé en l'Etude de Charles Janin, notaire, par acte de 5 Mars, de la même année; les dits terrains désignés par les Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 3, et un de l'ilet No. quatre ont, mesure américaine, les dimensions suivantes: savoir: Le lot no. 1 de l'ilet no. 3 fait encognure et mesure 52 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Lesseps et 115 pieds de profondeur, et face à la rue Moreau. Le no. 2 a 47 pieds 8 pouces de face à la rue Moreau, sur 158 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur. Et le lot no. 1 de l'ilet no. 4 forme encognure et mesure 52 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue de la France, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue Moreau, le tout conformément au dit plan, ensemble les appartemens et dépendances des dits terrains.

Conditions: Payables $958 33-100 1-3 comptant; $958 33 100 1 3 le 2 Mars 1835 et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837; en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

ESCLAVES.

1. Guillaume, nègre créole, âgé de 60 ans, borgne; 2. André, un peu maçon, cuisinier, ivrogne, maladif, âgé de 30 ans; 3. Robert, mulâtre créole, de 18 ans, bon manœuvre; 4. Joe, nègre de 24 ans, bon manœuvre bon domestique; 5. Sam, mulâtre de 21 ans, bon manœuvre, lourd du corps, marronneur.

6. John, mulâtre, apprenti maçon, âgé de 18 ans; 7. Peter, mulâtre âgé de 17 ans; 8. Clem, bon manœuvre, âgé de 12 ans, marronneur; 9. Black William bon manœuvre, créole, âgé de 17 ans, marronneur; 10 Mill, bon manœuvre, âgé de 12 ans; 11, Peter, excellent manœuvre, bègue, âgé de 11 ans; 12. Kierney, manœuvre, âgé de 12 ans; 13, Mercellite, mulatresse, créole, bon ménagère et bon sujet, avec un enfant de dix mois environ; 14. Jenny, griffonne, maladive, bon sujet; 15. Esther, négresse âgée de 32 ans, blanchisseuse et cuisinière, bon sujet; 16 Mila ou Amélie, âgée de 16 ans, bonne domestique; 17. Leah, négresse de 14 ans, bonne domestique et bon sujet.

Conditions: Les dix sept esclaves qui précèdent seront payables en trois termes égaux, aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, avec un intérêt de 6 pour cent du jour de la vente; en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

18. Zénon, créole, âgé de 38 ans, bon charretier, cuisinier, ivrogne.

Conditions; Payable $220 comptant; $220 le 25 février 1835 et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837 en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. 19. Washington, nègre de 15 ans, bon manœuvre, un peu maçon.

Conditions: Payables comptant.

20. Edmond, âgé de 11 ans, domestique. Conditions: Payable $212 50 100 comptant, et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

21. Thérèze, négresse, âgée de 28 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse. Conditions: $440 comptant et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Le tout, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Joseph Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs. 27 oct

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 6 novembre 1834, il sera vendu le jeudi, 11 de décembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci après désignées, dépendant de la succession de feu Salomon Sacerdotte.

Un Lot de Terre, de figure irrégulière situé rue St. Philippe, entre les rues Royale et Bourbon, désigné par le No. 4, sur le plan exposé à la Bourse, ayant 67 pieds 11 2 8 pouces de face à la rue St. Philippe, dont 2 pieds 1 4 8 pouces, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, et 65 pieds 9 6 8 pouces, sur 192 pieds 2 pouces; la dite face rétrécissant de manière à n'avoir que 65 pieds, 6 8 pouces sur la ligne du fond, ensemble l'établissement qui est dessus et qui est connu sous le nom de Salle Washington. Cette propriété est possédée par la succession en commun avec M. Bernard Dupuy qui consent à la vente du tout.

Trois Lots contigus, attenant au précédent, désignés au plan par les Nos. 32 et 1, ayant, le No. 3, 21 pieds 7 pouces, et les Nos: 2 et 1, chacun 21 pds. 8 pouces de face à la rue St. Philippe, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, ensemble les bâtisses et dépendances en briques qui sont dessus, et qui sont divisées en trois locations distinctes.

Conditions : 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets divisés par coupons endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 10 nov

PAR JOS. LE CARPENTIER.

EN vertu d'un décrêt de l'honorable cour de paroisse, et par ordre des syndics des créanciers de François Philippe, il sera vendu, le jeudi, 11 décembre 1834; à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes abandonnées par le dit insolvable à ses créanciers.

Une négresse nommée Elly, cuisinière, âgée d'environ 50 ans, affectée d'une hernie abdominale, mais garantie des vices ainsi que des autres maladies redhibitoires.

Plus, trois terrains ou lots de terre, situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés par les nos. 6, 7 & 8, de l'ilet, no. 37, sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 23 juin 1830, et annexé à un acte chez C. Pollock, notaire, du 1er juillet 1830, nos. 6 et 7, ayant 45 pieds 4 pouces de face à la rue de la Vertu, sur 150 pieds de profondeur et le no 8, formant l'encognure des rues des Champs Elysées et de la vertu, ayant 30 pieds de face aux Champs Elysées, sur 100 pieds de profondeur, faisant face à la rue de la Vertu.

Conditions : L'esclave payable à 6 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les terrains, $32 50 comptant sur chaque terrain, et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèques sur les dits terrains. Les actes de vente seront passés chez M. Felix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs. Il ne sera donné possession de l'esclave que lorsque l'acte de vente aura été passé 8 nov

MADAME COCHRANE, rue de Chartres, No. 54 au 1er., a l'honneur de prévenir les dames de ses amies, et en général celles de la ville et de la campagne, qu'elle a reçu de France et du nord, un grand assortiment de marchandises dans le goût le plus nouveau, consistant en Modes nouvelles ;

Chapeaux du matin, chapeaux habillés en velours et en satin, chapeaux de paille, capottes pour dames et pour enfans, petites toques pour enfans,

Soieries de toute espèce pour robes et pour chapeaux,

Manteaux brodés, de drap et autres,

Fourrures en chinchilla, petit gris, etc.

Polonaises en duvet de cygne,

Bouquets de fleurs et guirlandes,

Schâles cachemir, écharpes, fichus de soie, indienne, mérinos, gants, bourses, lingeries, broderie de toute espèce, souliers français, habillemens d'enfans, poupées, par